

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4916

présenté par
Mme Sylla et Mme Tieгна

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« la prévention de la production de déchets par la lutte contre le gaspillage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la lutte contre la prévention contre la production de déchets et les principes de l'économie circulaire dans l'enseignement dispensé au plus jeune en application des principes de l'éducation au développement durable prévu dans l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030 qui mettent la question de l'utilisation responsable des produits et la gestion des déchets au centre de celle-ci.